



Heures supplémentaires dues ou non

Par **domdom1**, le **06/08/2009** à **12:40**

Bonjour,

Je suis chef de secteur (plus de 20 départements) statut assimilé cadre. J'ai un véhicule de fonction. Je fais bien sur bien plus que 35 H par semaine, pour un salaire relativement bas. Puis je demander le paiement des heures supplémentaires.

Par ailleurs je n'ai que 250 euros d'avance sur frais alors que je frole les 800 euros de frais par mois (essence, invitations clients restaurant, mes propres frais de restaurant pris en charge sur la base de 16 euros par jour). Puis je exiger un remboursement par semaine ou un complément d'avance sur frais (l'entreprise me rembourse avec des semaines de retard)
Merci d'avance et bonne journée à tous

Par **Visiteur**, le **07/08/2009** à **17:46**

bonsoir,

votre contrat mentionne combien d'heures ?

Par **domdom1**, le **08/08/2009** à **12:42**

Bonjour

Mon contrat précise 35 H. Par contre on m'impose un minimum de 4 à 5 clients par jour.
Quand je vais par exemple à Lille je pars à 6 heures du matin et je rentre à 21 H ...
Merci d'avance pour votre aide

Par **Visiteur**, le **08/08/2009** à **16:02**

re,

pour les heures sup... petite lettre recommandée + ar lui demandant de régulariser sinon référé aux prud'hommes (si vous avez la preuve que vous effectuez bien des heures sup à la demande du patron.)

pour les frais de mission, il n'existe aucune règle. il aurait été judicieux de rajouter un paragraphe dans votre contrat de travail.

vous pouvez dans la même lettre évoquer les problèmes de trésorerie et demander une avance plus importante.

bon courage.

Par **domdom1**, le **08/08/2009** à **19:27**

Bonjour

Je suis en train de reprendre tous mes rapports d'activité qui reprennent donc mes RV avec les heures et faire le calcul des heures supplémentaires.

Je fais partir un recommandé début de semaine reprenant tout cela et les autres faits... et si ca ne marche pas j'irai aux Prud'hommes au fond car en référé je n'ai pas la preuve que l'entreprise ait demandé les heures supplémentaires.. Tout se passe toujours par téléphone en m'imposant les visites etc...Par contre mes rapports hebdomadaires d'activité prouvent bien les heures effectuées

Pour mon véhicule d'entreprise, la société ne me paie aucun parking.. et à partir de septembre ma rue à Paris devient payante, ce qui fait que déjà jusqu'à présent j'avais beaucoup de frais (le lundi notamment jour d'administratif ou la voiture est garé près de chez moi et dans d'autres rues payantes si comme souvent je n'ai pas de place dans ma rue) et je vais demander aussi, soit le paiement du parking, soit qu'ils reprennent la voiture et je me déplacerai en métro et en train...

Merci beaucoup

Par **Visiteur**, le **08/08/2009** à **20:13**

tout simplement bon courage à vous.....
pas évident de se garer sur paris à ce que je vois....